

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE MASTERS SUR PISTE

SAMEDI 6 JUILLET 2024

NEMOURS (77)

Modalités d'engagement :

- Aucune inscription sur place ; toute inscription tardive sera facturée 20,00€.
- Les engagements se font directement sur le site internet LIFA <http://lifa-athle.fr>.
- Date limite d'engagement : Dimanche 30 juin à 23h59.
- Pénalité en cas de désengagement tardif (20€).

Engagements athlètes hors ligue :

Droits d'engagements : 10€ pour la 1^{ère} épreuve, 6€ pour les suivantes.

Les demandes d'engagement sont à envoyer à hatem.benayed@athleif.org

Catégories :

Ils sont ouverts à tout athlète âgé de 35 ans au moins au premier jour de la compétition (F35/M35).

Les classements sont établis par catégories d'âge de 5 ans calculées en fonction de la date de naissance de l'athlète.

Limitation des épreuves :

Le nombre d'épreuves autorisées par athlète est limité à 4 dont 3 courses ou 3 concours au maximum.

Confirmation des engagements :

Au plus tard 30mn avant chaque épreuve, quelle que soit l'épreuve.

Modalités Techniques :

- 100m : séries / finale par catégories. Si le nombre d'athlètes confirmés est inférieur ou égal à 7, la finale aura lieu à l'heure des séries. Finale directe à partir des 60 ans.
- Se désengager en cas de non participation à la finale si qualifié.
- Courses (sauf 100m) : finales directes (des courses de niveau seront constituées),
- Faux départ : le règlement sportif FFA sera appliqué
- Utilisation des starting-blocks : non-obligatoire à partir de 50 ans
- Courses de haies et lancers : application des règles WMA (cf. tableau des caractéristiques des Epreuves Masters)
- Si un athlète est inscrit à la fois dans une course et dans un concours, ou dans plusieurs concours se déroulant simultanément, la règle des inscriptions simultanées sera appliquée (Règle F.142.3)
- Résultats : toute réclamation concernant les résultats devra être déposée sur place directement auprès du juge-arbitre dans les 30mn suivant la publication des résultats (sur athleive).
- Le port du maillot de club est obligatoire (Règle F.143.1) pour les compétitions et les podiums.
- Lancers : 4 essais par athlète
- Sauts : 6 essais par athlète. Ce nombre pourra être limité à 4 et Montées de barres en fonction du nombre d'engagés affichées sur place.
- 3000 et 5000 m : une seule course H & F si faible nombre de participant(e)s (<12). Ouvertes aux autres catégories pour le club organisateur.

Horaires :

Les horaires de la compétition seront mis en ligne sur le site de la LIFA et seront susceptibles d'être modifiés en fonction des engagements définitifs. Une version définitive sera arrêtée le mercredi 3 juillet 2024.

Récompense :

Pour chaque épreuve, les 3 premiers athlètes par catégorie seront invités à monter sur le podium.

Les médailles seront remises uniquement aux athlètes présents au moment du podium, remise effectuée à la fin du délai de réclamation.